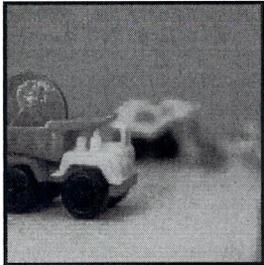


[BILLET] PPP

## Rapport sénatorial sur les PPP, une occasion manquée

Brigitte Menguy | Billets juridiques | France | Publié le 16/07/2014

**La Commission des lois du Sénat a rendu, le 16 juillet 2014, un rapport sur les partenariats publics-privés (PPP). Intitulé « les contrats de partenariat : des bombes à retardement ? », le rapport dresse, sans originalité, la liste des effets pervers de cet outil juridique. Retour sur un rapport qui déçoit.**



<sup>[1]</sup>Décidément, les partenariats publics-privés (PPP) se souviendront de leur dixième anniversaire puisque pléthore de rapports, colloques et autres manifestations leur ont été consacrés. Différents supports mais majoritairement tous d'accord pour dépeindre une image catastrophique du recours aux PPP par les collectivités publiques. A l'image du rapport remis ce 16 juillet 2014 par la mission d'information de la Commission des lois au Sénat.

« PPP bashing »

La liste des doléances à l'égard des PPP est longue : infantilisans, effets néfastes pour les générations futures, bombe à retardement budgétaire, éviction des petites et moyennes entreprises...

Aux éternels défauts des contrats de partenariat, succède une liste des 13 principales propositions visant à cadrer davantage son utilisation. Par exemple, on retiendra la 4ème proposition du rapport de réserver les contrats de partenariat à des opérations dont le coût excède un montant minimal.

Mais la vraie nouveauté apportée par le rapport sénatorial est la proposition d'exclure du champ du contrat de partenariat, le choix de l'équipe d'architecture. Une proposition qui laisse toutefois perplexe : répond-t-elle à une attente des élus locaux ? Ces derniers sont-ils frustrés de ne pas choisir l'architecte de leur projet ?

A croire que le choix de l'architecte directement par la collectivité permettra de sauver les PPP de cette animosité ambiante...